



## **AVIS PUBLIC DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES D'ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire d'adoption du budget 2023 le 5 décembre 2022 à 21h30 et une séance extraordinaire d'adoption du programme triennal d'immobilisation le 5 décembre 2022 à 22h au 25, rue de l'Église.

Lors de ces séances, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025.

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham, certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil entre 9 h et 17 h le 28 novembre 2022.

Emrick Couture-Picard

Directeur général et greffier-trésorier